

Annonce de postes de juge de paix à pourvoir
Cour de justice de l'Ontario

À la demande du procureur général et en vertu de la [Loi sur les juges de paix](#), le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP) doit pourvoir des postes de juge de paix en Ontario dans des tribunaux des villes suivantes :

Barrie (1)

Chatham (2)

Dryden (1)

Fort Frances (1)

Kenora (1)

Kenora (autochtone-1)

Kitchener (autochtone-1)

London (autochtone-1)

Newmarket (2)

Newmarket (bilingue -1)

Ottawa (bilingue-2)

Sault Ste. Marie (1)

Sioux Lookout (1)

Sudbury (bilingue-1)

Sudbury (autochtone-1)

Thunder Bay (1)

Thunder Bay

(autochtone -1)

Timmins (2)

Timmins (bilingue -1)

Toronto (2)

Toronto (autochtone -2)

Windsor (1)

Les juges de paix sont des membres de la magistrature indépendants qui président diverses instances instruites en vertu des lois fédérales et provinciales. Les postes sont à temps plein et exigent des déplacements dans la province.

Les magistrats de la Cour de justice de l'Ontario doivent refléter la diversité de la population qu'ils servent. Les candidatures de personnes issues de la diversité sont les bienvenues. **Nous encourageons fortement les personnes bilingues et autochtones à présenter leur candidature.**

CCNJP a le plaisir d'annoncer la tenue d'un événement en direct sur Microsoft Teams **le lundi 2 novembre 2026 à 1300 h HAE** pour expliquer le processus de demande aux personnes intéressées

Il y aura notamment présentation du tout récent enregistrement de l'édition 2026 du webinaire *Le CCNJP présente : Juge de paix en Ontario – Quelles sont les qualités d'un bon candidat?*, puis une période de questions avec Nicholas Charitsis, président du CCNJP. Les participants seront invités à poser des questions dans Slido.

Nous espérons vous voir en grand nombre **le lundi 2 novembre 2026 à 1300 h HAE**. Pour participer à l'événement, veuillez cliquer ici : [webinaire 2026 du CCNJP](#).

Avant de participer à l'événement en direct sur Teams de 2026, nous vous invitons à visionner également les webinaires de 2024 et 2025 afin d'obtenir de précieux renseignements sur le rôle du CCNJP, la procédure de candidature et le poste de juge de paix. Les enregistrements, les présentations et les transcriptions sont disponibles sur le [site Web du CCNJP](#).

Qualifications

Les candidats doivent satisfaire aux conditions minimales énoncées dans la la [Loi sur les juges de paix](#). Ils doivent avoir au moins 10 ans d'expérience de travail rémunéré ou bénévole, et :

- être titulaire d'un diplôme universitaire;
- être titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur d'arts appliqués et de technologie ou un établissement d'enseignement supérieur communautaire à l'issue d'un programme équivalant en heures de cours à un programme à temps plein ou d'au moins quatre sessions d'études;
- être titulaire d'un diplôme délivré par un établissement, autre qu'une université, qui est autorisé à délivrer ce diplôme ou satisfaire à l'exigence d'équivalence d'études énoncée au paragraphe 2 (1.3) de la [Loi sur les juges de paix](#).

Des renseignements supplémentaires sur les qualités requises pour devenir juge de paix sont disponibles sur le [site Web du Comité](#).

Critères de sélection

Outre le fait de refléter la diversité de la population de l'Ontario, les candidats doivent également présenter les compétences et aptitudes fondamentales, les caractéristiques personnelles et les attributs de connaissances des enjeux régionaux énoncés dans les [critères de sélection généraux](#) du CCNJP :

1. Une capacité et une expérience reconnues pour la prise de décisions réfléchies, pratiques et rapides en présence de facteurs complexes.
2. Démontrer un engagement pluriannuel à l'égard du leadership de haut niveau ou des réalisations en matière d'emploi ou de service communautaire, ces activités faisant partie intégrante de leurs contributions professionnelles et communautaires.
3. Connaissance et compréhension de l'ampleur, de la profondeur et de l'engagement requis pour le [rôle](#) d'un juge de paix, ainsi que des compétences et des capacités applicables au [poste vacant](#).
4. Vif intérêt pour les personnes et l'humanité, comme en témoignent la compassion, l'empathie et l'engagement à l'égard des aspects de la diversité pertinents aux postes vacants auxquels vous postulez.
5. Posséder des compétences supérieures en communication orale et écrite et être capable de présenter une demande claire, concise et bien rédigée.
6. Des expériences de travail, de bénévolat ou autres qui sont clairement pertinentes et transférables aux fonctions et responsabilités de juge de paix.
7. La capacité et la volonté d'apprendre, démontrées par le dossier d'apprentissage continu du candidat.
8. Incarner une solide éthique de travail, avec une réputation éprouvée en matière de fiabilité et de préparation. Capacité de travailler en seul et en équipe.
9. Démontrer un haut niveau d'entregent, de caractère et d'intégrité.
10. Bilinguisme (le cas échéant).
11. Posséder le niveau d'expérience requis pour exercer les fonctions de juge de paix.

Pour des postes auprès de grandes collectivités autochtones (un poste à Kenora, un poste à Kitchener, un poste à London, un poste à Sudbury, un poste à Thunder Bay et deux postes à Toronto), nous encourageons la candidature de personnes d'origine autochtone, qui comprennent bien les communautés autochtones que le titulaire du poste devra servir. S'ils sont sélectionnés pour une entrevue, les candidats aux postes vacants pour les postes vacants désignés «autochtones.» devront présenter des documents appuyant leur auto-identification autochtone, le cas échéant.

Les candidats qui indiquent dans le formulaire de demande de nomination qu'ils sont en mesure de conduire des instances en français, ou qui postulent à un poste désigné bilingue, devront passer le test de compétence linguistique personnalisé du CCNJP, en plus de démontrer un niveau élevé de maîtrise de l'anglais. Pour satisfaire à l'exigence de bilinguisme du CCNJP, les candidats doivent obtenir un niveau « supérieur » de compétence en français. Les résultats du test sont valides pendant deux ans.

Pour postuler à un poste de juge de paix, veuillez consulter l'actuel [formulaire de demande de nomination et les instructions](#) pour le remplir et l'envoyer.

Vous trouverez aussi sur le site Web des informations sur les annonces de [postes vacants](#), le [processus](#) du CCNJP et la [fonction](#) du juge de paix en Ontario. Les candidats sont également invités à consulter [la foire aux questions](#) du CCNJP. **Les candidatures doivent être reçues avant 23 h 59 HAE le mardi 5 janvier 2027.** Aucun retard ne sera accepté.

Pour connaître les prochains postes vacants, [abonnez-vous au service d'avis \(par courriel\)](#).